MIGRATION ECONOMIQUE



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL <u>DE PLUS DE 3 MOIS</u> POUR UN TRAVAILLEUR DE NATIONALITE ETRANGERE (Y COMPRIS STAGIAIRE) EMPLOYEUR A L'ETRANGER

PERMIS UNIQUE

A renvoyer ou à déposer dûment complété, daté et signé

au Service public régional de Bruxelles Bruxelles Economie et Emploi Direction de la Migration économique Cellule Permis de travail

Boulevard du Jardin Botanique 20 - 1035 Bruxelles <u>Ou déposer</u> : aux guichets « Permis de travail » CCN (Gare du Nord) Rue du Progrès 80 - 1035 Bruxelles

Attention

Le formulaire va subir un traitement informatisé, sa structure ne peut en aucun cas être modifiée. Veuillez compléter ce formulaire en LETTRES MAJUSCULES (encre noire ou bleue) et respecter le format A4 pour son impression et éventuelles annexes.

Informations complémentaires:

Voir liste des documents à fournir sur www.permisdetravail.brussels Contacter nos services via l'adresse travail.eco@sprb.brussels

Demandeur (personne physique domiciliée légalement en Belgique) agissant en qualité de mandataire de l'employeur :
nom
prénom
numéro de registre national
date de naissance sexe
nationalité
n° tél
e-mail
Employeur:
onom d'entreprise à l'étranger
pays
site web
 ○ contrat(s) de prestations de services ○ à joindre ou ○ déjà fourni
si pas de contrat de prestations de services, preuve de l'appartenance au même groupe de sociétés entre :
○ l'employeur
autre prestataire de services
autre prestataire de services
autre prestataire de services
○ l'utilisateur final

Dit formulier kan eveneens in het Nederlands worden aangevraagd.

Mandataire (domicilie	é légalement en Belgique) :		
	O mandat à joindre ou O déjà fourni		
○ n° d'entreprise de	la société du mandataire		
nom de l'entrepris	se du mandataire		
adresse du siège	social de l'entreprise du mandataire :		
rue		n°	bte
code postal	commune		
pas de n° d'entre	prise		
adresse du domic	cile légal du mandataire :		
rue		n°	bte
code postal	commune		
	Stagiaire (
	ational		
date de naissance lieu de naissance			sexe
nationalité			
domicilé(e) actuelleme	ent : e diplomatique ou consulaire compétent		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	commune		
	e-mail		
on Belgique			
rue		n°	bte

code postal _____ commune ____

Lieu de travail [occupa	ieu de travail [occupation effective du travailleur (y compris stagiaire) auprès d'un utilisateur final] :					
nom de l'entreprise	en Belgique où le trav	ailleur sera occupé :				
numéro d'entreprise						
forme juridique						
rue			n°	bte		
code postal	commune					
Fonction/profession (idem contrat de trava	il)				
Régime de travail ː						
rogimo do travam						
nombre d'heures / semaine						
Durée d'occupation :						
○ à nartir de la no	tification de la décisio	n nositiva ralativa à la	a demande de nermi	s unique		
ou	inication de la decisio	ii positive relative a te	a demande de permi	3 unique		
oplus tard : à p	artir du [jjmmaa	au [iimn	n a a a a l			
	[]] 4					
Détachement :						
certificat de déta	chement émanant de	s autorités compéten	tes d'où le détachem	ent est effectué		
durée du détac	hement	au aaa] [jjmr				
ou	[jjmmaa	aaa] [jjmr	naaaa]			
	nt de l'ONSS en Belg ment (si pas d'accord		s qui détache et la B	elgique)		
	()			J 1 /		

Page 4 sur 5

Rémunération :		
Si les cotisations de sécurité sociale demeurent payées à l'étranger la rémunération brute imposable en euros	Si les cotisations de sécurité sociale sont payées en Belgique la rémunération brute soumise à l'ONSS en euros	
montant en EUR	montant en EUR	
opar mois	o par mois	
o par an	o par an	
	numéro ONSS	
signature du travailleur	fait à date [j j m m a a a a] signature du demandeur (mandataire)	
Dorin		

La signature par le travailleur et l'employeur ou son mandataire du présent formulaire vaut désignation, par le travailleur, de l'employeur en tant que représentant dans le cadre de la procédure de demande de permis unique et acceptation, par l'employeur, du mandat ainsi confié.

Page 5 sur 5

Protection de la vie privée

En conformité avec la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le traitement des données à caractère personnel relatives à votre demande est confié à Bruxelles Economie et Emploi en tant que responsable du traitement. Ces données sont traitées conformément aux dispositions de l'accord de coopération du 2 février 2018 entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers et de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

Vos données personnelles seront traitées par Bruxelles et Economie dans le cadre spécifique de votre demande d'autorisation de travail.

Vous pouvez à tout moment avoir accès à celles-ci, en obtenir copie dans un format lisible et couramment utilisé et en obtenir la rectification. Vous pouvez également envoyer une demande d'effacement de vos données. Bruxelles Economie et Emploi analysera cette demande au regard des finalités poursuivies. Vous serez informé de la suppression de vos données ou de la conservation de celles-ci. La conservation des données sera motivée par les motifs légitimes et impérieux qui devront prévaloir sur vos intérêts, droits et libertés. La durée de conservation des données personnelles est limitée à la durée nécessaire pour le traitement complet de votre dossier.

Toute demande doit être adressée à Bruxelles Economie et Emploi : Boulevard du Jardin Botanique 20 - 1035 Bruxelles.

Bruxelles Economie et Emploi ne transmet pas de données personnelles à des tiers sauf dans les cas prévus par la loi et, dans ce cas, elles sont transmises conformément à sa <u>Politique de Confidentialité</u>. Les données sont susceptibles d'être utilisées ultérieurement à des fins statistiques de manière anonyme et en conformité avec les articles 99 à 104 de la loi du 30 juillet 2018.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter la <u>Politique de Confidentialité</u> de Bruxelles Economie Emploi et/ou contacter le DPO du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) à l'adresse mail <u>dpo@sprb.brussels</u>.

En cas de plainte, vous pouvez soit contacter le service des plaintes du SPRB à l'adresse <u>plaintes@sprb.brussels</u>, soit contacter l'autorité de protection des données belges via le lien suivant : https://www.autoriteprotectiondonnees.be/introduire-une-requete-une-plainte .